

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Juin 2019**

OBJET : Grand Delta Habitat : aides départementales à la construction de 70 logements locatifs sociaux sur les communes de Cuges-les-pins, Marignane et Saint-Chamas.

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**
- **Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,**

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Juin 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'octroyer à la SCIC d'HLM Grand Delta Habitat une subvention globale de 300 000 € selon le détail suivant :
 - 90 000 € pour l'acquisition en VEFA de 29 logements locatifs sociaux "Les Vigneaux", à Cuges-les-pins, pour un budget prévisionnel TTC de 3 838 520 €;
 - 90 000 € pour l'acquisition en VEFA de 16 logements locatifs sociaux "Le Soleil", à Cuges-les-pins, pour un budget prévisionnel TTC de 2 348 608 €;
 - 90 000 € pour l'acquisition en VEFA de 13 logements locatifs sociaux "Rolland Garros", à Marignane, pour un budget prévisionnel TTC de 1 503 524 €;
 - 30 000 € pour la construction de 12 logements locatifs sociaux "Chemin creux", à Saint-Chamas, pour un budget prévisionnel TTC de 1 381 756 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions types de mise en œuvre de ces aides et de réservation de 6 logements (2x3 logements) à Cuges-les-pins, 3 logements à Marignane et 1 logement à Saint-Chamas.

- d'approuver les affectations comme indiqué en annexes IX du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée